

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 4 décembre 2014 à 14 heures

Membres élus présents ou représentés : Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, M. Hicham Ngassi Saqout, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Louise Foucat, Mme Agathe Saudubray, M. Antoine Ricard, M. Mathieu Cluzel, Mme Marie Georges, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, M. Stéphane Blardat, M. Olivier Combacau.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, M. Jean-Michel Fournier, M. Bruno Boissavit, Mme Christelle Pragnon, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Pascale Garcia, Mme Léa Hezard, Mme Lucie Fazilleau, Mme Leslie Lepage, M Valérian Bouchet.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix.

1. Approbation du compte rendu de la CFVU du 23 octobre 2014

Le compte rendu de la précédente commission est soumis au vote des élus. Il est adopté à l'unanimité.

2. Informations générales

La nouvelle loi sur les stages a été adoptée le 10 juillet 2014 (présentée à la CFVU de septembre). Un des décrets d'application est paru le 27 novembre.

Pour rappel : la loi harmonise la réglementation des stages, régit la gouvernance des stages, leur déroulement et les droits et obligations des trois parties à la convention : l'établissement d'enseignement ou de formation, l'organisme d'accueil et le stagiaire.

Elle donne une nouvelle définition du stage : « périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle ».

Désormais, le stage est obligatoirement réalisé en vue d'obtenir un diplôme ou une certification.

Le décret était particulièrement attendu sur les points suivants :

- le nombre de stagiaires suivis simultanément par un même référent qui est limité à 16 stagiaires.
- Le volume pédagogique minimal de formation est de 200 heures par année d'enseignement.

Il reste à définir dans un autre décret à paraître, le nombre de stagiaires que le tuteur en organisme d'accueil pourra suivre simultanément.

3. Pédagogie

- Présentation du Centre D'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE), par Lesley Lepage et Lucie Fazilleau, Cellule Qualité.

Le Centre d'Accompagnement à la pédagogie pour les enseignants existe depuis la rentrée 2013. Il est un des supports à la démarche qualité lancée par l'établissement début 2013. Le CAPE coordonne l'évaluation des enseignements, l'auto évaluation des formations. Il propose également un accompagnement à la pédagogie, qui prend plusieurs formes décrites dans le document fourni ci-joint. Le CAPE dispose d'un site web qui met à disposition des ressources pédagogiques.

Les deux premiers axes développés par le CAPE avec les enseignants et composantes va nous permettre de préparer la prochaine campagne d'accréditation.

- Charte relative aux jurys d'examens

Il s'agit avant tout d'un toilettage du document intégrant les nouvelles dispositions réglementaires notamment l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le Cadre National des Formations.

L'obligation de rédiger un rapport de jury est rappelée dans ce document. Le nombre minimum de membres composant un jury de soutenance de rapport ou de mémoire est également précisé.

Le document est présenté pour information de la commission.

- Règlement des études et des examens de Licence et de Master

Dans ce cas également, il est opéré une mise en conformité du document avec les nouveaux textes. Pour davantage de clarté, les dispositions propres au Régime Spécial d'Etudes, au plagiat et aux étudiants en mobilité entrante, sont présentées sous forme d'annexes.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres de la commission.

➤ S.U.F.C.O.

- Modification des Modalités de Contrôle des Connaissances :

- *Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.) A et B*

Le précédent document était assez ancien et les dispositions peu claires pour les candidats.

A l'inscription, le candidat choisit entre deux modalités de régime d'examen : régime compensatoire ou bien modules capitalisables. L'étalement ne peut se faire que sur une durée maximale de quatre ans.

Une session est prévue en juin et une en septembre.

Il est laissé le choix au candidat de changer de régime d'examen d'une année sur l'autre s'il prépare le DAEU sur plusieurs années.

La proposition est acceptée à l'unanimité des élus de la CFVU.

➤ U.F.R. Sciences et Techniques

- Modifications de maquettes

- *Licence Sciences de la Terre*

Il s'agit d'un dossier très complet car préparé pour une demande d'accréditation à mi-parcours qui s'est avérée ne plus être nécessaire car l'accréditation a été accordée par le ministère sans présentation du dossier.

La CFVU n'examinera donc que les modifications de maquette proposées et non les bilans.

Des modifications ont été apportées à la suite du départ d'Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux (IMACOF). Il n'y a donc plus qu'un seul parcours en Sciences de la Terre. Les volumes horaires annuels sont les mêmes, mais la répartition Cours magistraux (CM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) a été revue (augmentation de 7% du volume horaire de TP).

- *Master Sciences de l'eau*

Ce dossier a suivi le même cheminement que la licence, il est lui aussi très complet.

La proposition de changement de nom de la mention n'est pas retenue puisque c'est une prolongation de l'habilitation actuelle.

Dans ce cas également, la CFVU n'examinera donc que les modifications de maquette proposées.

Il faut souligner la suppression de la spécialité IMACOF puisqu'elle est maintenant intégrée à Polytech dans la spécialité « génie de l'aménagement et de l'environnement ».

Demeurent, une spécialité HBV Hydrosystèmes et Bassins Versants : diagnostic et risque environnemental et une spécialité planning & sustainability en anglais (les 2 parcours de cette spécialité fusionnent).

Le dossier a été examiné en commission permanente et les demandes de modifications par la commission ont été apportées : le M1 comprend 500 heures d'enseignement et le M2 450 heures. Les modalités de contrôle des connaissances ont été corrigées.

La durée du stage ne peut dépasser 6 mois au total sans possibilité de rédiger un avenant.

A l'origine, il était prévu des mutualisations avec la formation IMACOF ingénieur. Elles n'apparaissent pas dans le dossier actuel, il ne reste que les mutualisations avec le master international. Il est à regretter qu'il n'y ait plus de relation entre les deux formations. La mutualisation est une bonne façon de faire travailler les équipes ensemble.

Nadine Imbault soumet les deux dossiers au vote de la CFVU, ils sont validés à l'unanimité des membres élus.

➤ U.F.R. Sciences Pharmaceutiques

- Modification des Modalités de Contrôle des Connaissances :

- «*Certificat Universitaire Post-PACES*»

Ce certificat est proposé en priorité aux étudiants de PACES ajournés et non autorisés à poursuivre à l'issue du 1^{er} semestre, afin de préparer une réorientation diversifiée en favorisant une poursuite d'études dans les meilleures conditions. La modification proposée porte sur l'organisation et le contrôle des connaissances. La présence à tous les examens de la première session devient obligatoire pour pouvoir se présenter à la seconde session.

Nadine Imbault soumet cette disposition au vote de la Commission. Elle est adoptée à l'unanimité.

➤ U.F.R. Lettres et Langues

- *Licence Langues, Littératures, Civilisations étrangères et Régionales*
parcours Allemand et Monde Germanophone

Après la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2013 de fermer la licence d'allemand, le président a chargé Jean-Michel Fournier, Directeur de l'UFR Lettres et Langues, de piloter une réflexion sur la modification de cette licence.

La proposition d'une nouvelle maquette est articulée autour de trois axes tels que l'étude de la culture allemande, étude de la société des pays germanophones hier et aujourd'hui, étude des relations qu'entretiennent les pays de langue allemande et les autres pays européens.

Le tout s'opère dans un contexte d'apprentissage intensif de la langue allemande.

Le 6^{ème} semestre se déroulera dans un pays de langue allemande sous forme de stage ou dans un programme d'études adapté.

Une partie des enseignements sera accessible aux étudiants d'autres cursus.

Les titulaires de la licence seront des spécialistes de la culture allemande (faits de société et œuvres artistiques), compétences à mettre au service des entreprises qui travaillent en partenariat avec l'Allemagne. Ils pourront passer les concours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, se consacrer aux métiers de l'interprétariat, de l'édition, du journalisme.

La poursuite d'étude pourra se faire vers les masters Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation, les masters franco-allemands dont le master de Tours « discours et pratiques des médiations culturelles.

La formation sera ouverte à la formation continue (FC), avec dans un premier temps deux unités d'enseignement (UE) au premier semestre et une UE au second semestre.

L'organisation des UE ouvertes à la FC serait de 2 types :

-en S1, une UE en septembre sur une semaine et l'autre UE en novembre sur une semaine (6h/jour sur 4 jours).

-en S2, l'UE se déroulerait en 2 sessions de 3j (6h/j) dans la période de février à mai.

Ou bien

Sur des vendredis après-midi et samedi toute la journée pendant 5 semaines en S1 et 4 semaines en S2.

Les enseignements sont proposés uniquement sous la forme de TD pour un volume horaire total de 1218 heures auxquelles peuvent se rajouter les heures du parcours relations internationales qui peut être choisi par l'étudiant (280h).

L'évaluation des étudiants se fait uniquement sous la forme de contrôle continu.

Le tronc commun avec les autres parcours de la mention concerne l'anglais, l'expression écrite et orale, les compétences numériques, la méthodologie.

Le potentiel d'étudiants est constitué des 600 élèves d'allemand Langue Vivante LV1 des académies d'Orléans-Tours et de Poitiers et de certains étudiants de LV2.

L'objectif est d'avoir une quarantaine d'étudiants sur le vivier potentiel de 5 000 lycéens.

La maquette comporte une erreur dans le descriptif de l'UE 10.3 qui devra être corrigée.

Le dossier a été expertisé par deux élèves de la CFVU. Les deux rapports sont positifs même s'ils émettent des questions. Il est souligné la cohérence globale de la maquette à l'exception de l'UE société et théâtre. Il est noté qu'une UE relative aux techniques de communication serait intéressante.

Il est proposé de mieux définir les intervenants extérieurs et notamment les professionnels. Cet élément pourrait être utile pour la communication et l'attractivité des lycéens. L'équipe pédagogique n'est pas assez définie, est fourni seulement la liste des enseignants du département d'allemand.

Parmi les questions posées, une concerne le choix d'organisation des UE proposées à la FC qui devra être compatible avec les contraintes d'un public de L1 en formation initiale. Il est noté

également qu'une place plus importante dans les modalités de contrôle des connaissances pourrait être donnée à l'évaluation orale.

Nadine Imbault soumet le projet au vote de la commission. Il est adopté à l'unanimité.

Les rapports d'expertise seront envoyés à l'UFR Lettres, Langues pour réponse aux questions.

En cas de vote favorable de la part du Conseil d'Administration, la licence pourra être ajoutée dans l'application Admission Post-bac.

4. Vie de l'Etudiant

- *Charte pour les associations étudiantes organisatrices de manifestations festives responsables*

Cette charte est présentée par Bénédicte Delaunay. Elle a été préparée par les vice-présidents étudiants, la Direction de la Vie de l'Etudiant avec les associations étudiantes.

Elle prévoit deux ou trois référents prévention au sein de chaque association, elle devra être signée par son président. Les organisateurs devront s'engager à respecter plusieurs dispositions : rencontrer le SUMPPS préalablement à chaque événement festif, être mobilisés pour lutter contre les nuisances sonores, mettre en place des dispositifs de prévention et de lutte contre les conduites à risque. La charte rappelle également que le bizutage est un délit prévu par le code pénal et prévoit aussi la mise en place de d'une équipe de médiation et définit des règles de sécurité lors des événements festifs.

Bénédicte Delaunay soumet le texte au vote de la commission. Elle est adoptée à l'unanimité des membres élus.

- *Accord Vie Etudiante entre les Universités de Tours et d'Orléans pour les étudiants inscrits à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)*

Cet accord est destiné à faciliter l'accès aux dispositifs « Vie étudiante » des étudiants inscrits en master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation- 1^{er} degré dans les centres de formation de Blois et Tours- Fondettes de l'ESPE Centre Val de Loire,. Ces étudiants pourront bénéficier du Passeport Culturel Etudiant, et du Pack'Sport au même tarif que les étudiants inscrits à l'Université François-Rabelais. Ils pourront également bénéficier des services du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ainsi que de la Mission Handicap de Tours.

Bénédicte Delaunay invite la commission à se prononcer sur cette convention. Elle est adoptée à l'unanimité.

- *Présentation de la réorganisation des Halles de Rabelais*

Valérian Boucher, étudiant en Sociologie, Président de l'Association et ancien service civique à l'université François-Rabelais rappelle que l'association Les Halles de Rabelais a été créée en 2009. Son organisation a varié au cours de cette période, en étant notamment rattachée à un projet tuteuré de l'IAE pendant quelques années. Même si le lien avec l'IAE existe toujours, elle est désormais plus indépendante, l'objectif étant de tendre vers la création d'une épicerie sociale.

La présentation très complète de Valérian Bouchet figure en annexe du compte-rendu.

- *Compte-rendu Commission Aide à l'Inscription du 14 novembre 2014*

24 dossiers ont reçu un avis favorable. 23 dossiers n'ont pas été retenus (19 dossiers ne répondant pas aux critères sociaux, 4 ne répondant pas aux critères de cursus).

Le total des exonérations accordées le 14 novembre est 8342 €.

5. Conventions

➤ Relations Internationales

- Créations :

A. Conventions d'échange d'étudiants

• *University of Malaya, Kuala Lumpur, Malaisie*

Cette convention d'échange étudiant concerne 4 étudiants par an avec un établissement de 25 000 étudiants, généraliste. Elle concerne toutes les filières sauf la médecine, la pharmacie et les programmes en anglais de notre établissement. Le niveau minimum est un B1 acquis en anglais ou un A2 si les étudiants participent à des cours en anglais.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- **HELP College of Arts and Technology, Kuala Lumpur, Malaisie**

Il s'agit également d'une convention d'échange dans les mêmes conditions que la précédente mais ne concerne que deux étudiants. Le niveau d'anglais est également B1 acquis.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- **Université des Sciences Politiques et Juridiques du Sud-Ouest de la Chine, Chongqing**
- U.F.R. Lettres et Langues, U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales et CUEFEE

Cette convention d'échange concerne les UFR Lettres et Langues, Droit Economie Sciences Sociales et le Centre Universitaire d'Enseignement du Français aux Etudiants Etrangers (CUEFEE) pour 4 étudiants par an.

Nadine Imbault souligne le peu de clarté de la formulation sur l'engagement à chercher un logement à l'étudiant. De plus, le niveau de langue entre la licence et le master ne devrait pas être le même. Un B1 acquis semble un peu juste pour des enseignements de master.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- **Universidad Internacional de Cuernavaca, Mexique**

Cette convention d'échange concerne toute les formations mais surtout la psychologie, et l'IUT pour les filières de communication pour 4 étudiants par an. Il faut avoir acquis un B1 pour intégrer notre établissement et un bon niveau d'espagnol ou d'anglais pour le Mexique.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- **Bowling Green State University, USA**

Il s'agit de la redéfinition d'un accord existant depuis 2005. Le bilan fait état de 22 étudiants entrants et 5 sortants. Toutes les filières sont concernées, le nombre d'étudiants est défini chaque année sur le principe de la parité.

La convention est adoptée à l'unanimité.

B. Conventions d'échange spécifique

- **Anna University, Centre for Water Resources, Chennai, Inde** - U.F.R. Sciences et Techniques, Département de Géosciences-environnement - Laboratoire Géo-Hydrosystèmes COntinentaux GÉHCO, E.A 6293

Cette convention d'échange spécifique concerne le département de géosciences-environnement et prévoit un échange de stagiaires, d'enseignants-chercheurs et l'accueil d'étudiants. Il est prévu un paragraphe sur l'obligation de trouver un logement en résidence universitaire. Cette disposition engage l'établissement sur un secteur qui n'est pas dans ses missions et qu'il ne contrôle pas.

Pour cette raison, la convention est repoussée à une séance ultérieure.

- Renouvellements :

- **Convention d'échange d'étudiants Université Laval - Filière Droit, Québec, Canada**

Le bilan de cette convention d'échange d'étudiants pour 2009-2014 est de 2 mobilités entrantes et 7 mobilités sortantes. On constate une demande croissante des étudiants français. L'objectif est d'augmenter le nombre d'étudiants (2 en premier cycle et 4 en second cycle).

La convention est adoptée à l'unanimité.

- U.F.R. Médecine

- Renouvellements :

- **Convention Attestation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)**

L'Etat a institué une formation aux gestes et soins d'urgence pour l'ensemble des personnels des établissements de santé et structures médico-sociales, formation qui conduit à l'AFGSU. L'UFR de médecine se propose d'assurer la formation par ses propres formateurs.

Objet de la convention : définir les relations entre l'UFR de médecine et le CESU 37 pour l'organisation des formations aux gestes et soins d'urgence et des formations de formateurs.

L'UFR de médecine s'engage à faire dispenser l'enseignement nécessaire pour l'obtention de l'AFGSU. Les formateurs sont habilités individuellement. La formation des formateurs est sous la responsabilité du CESU 37. L'UFR de médecine communique la liste des étudiants devant suivre la formation de formateurs.

La gestion administrative est à la charge de l'UFR de médecine. Une commission pédagogique est mise en place.

La convention est adoptée à l'unanimité.

- *Convention de participation à la Formation Initiale avec l'Etablissement Français du Sang (EFS)*

L'objectif est de définir les modalités de la participation des personnels de l'EFS Centre-Atlantique aux enseignements dispensés au sein de l'université François-Rabelais.

La nature des enseignements assurés par le personnel de l'EFS est précisée en annexe. A l'issue de chaque intervention, une fiche d'intervention est établie. Les enseignements ont lieu au sein de l'université.

La convention précise également les modalités en cas d'accident, de dommages matériels, d'impossibilité d'intervention. Les prestations d'enseignement font l'objet d'une facture adressée par l'EFS à l'université (modalités dans une annexe financière).

La convention est votée pour un an, renouvelable.

Elle est adoptée à l'unanimité.

➤ U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales

- Renouvellement :

- *Convention de partenariat avec le CFA Inter-Universitaire de la Région Centre et le Centre de Formation de la Profession Bancaire concernant le Master 2ème année Droit, Economie, Gestion mention Finance, Contrôle, Audit - spécialité Métiers de la Banque et de la Finance option CCPro (Conseillers de Clientèle de Professionnels)*

La convention concerne une formation préparant ses candidats à l'obtention d'un diplôme d'Etat délivré par l'université de Tours (le M2 Métiers de la Banque et de la Finance) et d'un certificat professionnel délivré par le CFPB (conseiller clientèle de professionnels).

La convention définit notamment les caractéristiques de la formation, les modalités de sélection des candidats, le rôle des différents partenaires, l'organisation des examens et des jurys, les dispositions financières.

La convention est adoptée à l'unanimité.

➤ U.F.R. Arts et Sciences Humaines

- Renouvellement

- *Convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC)*

L'objet de la convention est le développement d'une collaboration scientifique, pédagogique et professionnelle entre le master Sociétés, villes et territoires, spécialité sociologie-anthropologie et l'ADAC 37.

L'ADAC prend en charge un enseignement de 24h (approche sociologique de l'évaluation ...) et participera à l'encadrement des stagiaires.

L'université versera 3000€ à l'ADAC 37 pour ces actions (facturation après service rendu).

La convention est prévue pour un an à titre d'expérimentation.

Une même convention va être établie avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour une autre UE de 24 heures « conduite d'étude et évaluation ».

La convention est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.